

« Être radical, c'est aller à la racine des problèmes et à la hauteur des solutions »



## Le préfet, le prisonnier et l'enfant

Dans les derniers jours de juin 2023, le préfet de l'Indre-et-Loire (37) recevait deux textes interpellatifs portant sur des sujets en apparence très différents, mais en réalité touchés par la même et indigne incurie publique. Le premier texte, une lettre du collectif « Pas d'enfant à la rue » en date du 24, lui demandait poliment mais fermement de bien vouloir remplir ses obligations à l'endroit des enfants et des familles sans toit du département. Le second, un communiqué de presse de la section de Tours et d'Indre-et-Loire de la Ligue des droits de l'homme (LDH) daté du 26, l'exhortait à réagir face à la non application du principe d'« une personne détenue par cellule » à la maison d'arrêt de Tours. Depuis, le prisonnier et l'enfant attendent réponse, concrète, digne. Ici, partout et depuis si longtemps...



Monsieur le Préfet,

Nous sommes un Collectif citoyen d'enseignants, de parents d'élèves ou tout simplement de soutiens extérieurs indignés par une situation inacceptable.

En effet, depuis le 28 mars nous avons pris la décision de tenter de remédier à la défaillance des institutions en matière de protection de l'enfance.

Depuis de nombreux mois des enfants et leurs familles sont obligés de dormir

à la rue. Or, selon le site vie-publique.fr, le préfet :

« représente le Premier ministre et chacun des ministres dans le département. Il y met en œuvre les politiques nationales et communautaires. Il veille à l'exécution des règlements et des décisions gouvernementales. Il dirige les services déconcentrés des administrations civiles de l'État. Il a la charge de l'ordre public, de la sécurité et de la protection des populations. »



Autrement dit, la mise en œuvre de l'annonce présidentielle de 2017 du « logement digne pour tous » vous incombe.

De plus, la France est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans laquelle il est stipulé que chaque enfant doit pouvoir se développer dans des conditions de vie propices à l'éducation et aux apprentissages (article 27).

Quel est le sens de l'article L131-1 du code de l'éducation qui oblige tout enfant sur le sol français à être scolarisé s'il n'a par ailleurs pas les conditions de vie indispensables pour être en mesure de tirer profit de cette obligation ?

Ce sont ces raisons qui font que, à quelques semaines de deux mois de

fermeture des écoles, nous vous demandons de vous mettre en conformité avec vos missions.

Nous précisons que nous n'attendons pas uniquement le règlement des situations concernant les familles des enfants en lien direct avec le Collectif mais celui de tous les enfants du département.

En attente de votre action,

*Le Collectif Pas d'Enfant à la Rue*  
collectif.pas.d.enfant.a.la.rue@gmail.com

**« Une personne détenue par cellule »**

Ce principe est inscrit dans notre Code Pénal depuis... 1875 ! La loi dite « loi Béranger » du 5 juin 1875 posait alors cette exigence. Nous avons bien peu progressé depuis.

L'idée refait surface à la Libération, dans le cadre de la réforme des institutions pénitentiaires, dite « loi Amor », puis à nouveau en 2000, cette fois à l'occasion de la loi renforçant la présomption d'innocence. Le texte prévoit alors de supprimer, dans l'article 716 du Code de procédure pénale, les dérogations prévues « en raison de la distribution intérieure des maisons d'arrêt ou de leur encombrement temporaire ».

Cette volonté politique de résorption de la surpopulation carcérale est en réalité un effet d'affichage car elle n'a jamais été suivie de faits.

En janvier 2020, la Cour européenne des droits de l'Homme condamnait la France pour l'indignité de ses conditions de détention et la surpopulation de ses prisons. Près de deux ans plus tard, force était de constater que les choix d'orientation budgétaire ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Dans un nouveau rapport publié le 24 mai 2023, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté dénonce des conditions de détention toujours indignes à la maison d'arrêt de Tours, faisant le constat d'une prison surpeuplée et insalubre. Notons qu'en 2021 elle relevait déjà des conditions de détention déplorables à la maison d'arrêt de Tours.

À Tours, la surpopulation carcérale c'est un taux d'occupation de 206%, 2 ou 3 individus dans des cellules de 10 à 14m<sup>2</sup> ou seulement 5 personnes sur 235 qui bénéficient d'un encellulement individuel.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



En juillet 2010, avec 8 autres associations locales nous interpellions le préfet d'Indre & Loire et le procureur général du TGI de Tours afin d'évoquer les conséquences de la surpopulation carcérale.

Depuis, rien, rien n'a changé, les détenus sont abandonnés à des conditions de détention indignes.

Nous appelons les autorités à réagir en se saisissant avec sérieux des conditions d'incarcération.

*Ligue des droits de l'homme, section de Tours et d'Indre-et-Loire*  
toursindreetloire@ldh-france.org

Cumuls tourangeaux, l'enquête

Voici un tableau qui devrait parler à tout démocrate... qui ne s'ignore pas !

Fruit d'un patient travail de rassemblement de données provenant de plusieurs sites de collectivités publiques (Ville de Tours, Tours Métropole Val de Loire, Conseil régional, Conseil départemental), il fournit (à juin 2023) pour chacun des 55 élus de la commune de Tours leurs principaux mandats électifs (colonne 3) et le nombre total des fonctions de représentation (colonne 4) qu'ils assurent dans différents organismes (commissions intra ou extra-municipales, régies, établissements publics, sociétés publiques locales, associations, etc.). Toutes les informations peuvent être retrouvées sur les sites indiqués ci-dessus et, si vous le souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà obtenir les fichiers relatifs aux représentations de chaque élu en vous rendant à la page <https://www.tours.fr/page-portal-tours-agit/conseil-municipal/les-representations-des-elus/>

Sur la base de ce tableau et en usant du droit d'interpellation mis en place par la Ville fin 2020, nous allons bientôt engager une enquête auprès des élus

les « mieux » ou les plus dotés. Avec des questions simples, démocratiques, un tantinet ironiques telles que : « mais qu'est-ce qui vous pousse donc à tant cumuler ? », « comment parvenez-vous à assumer correctement les tâches inhérentes à chacun de vos mandats et fonctions ? », « n'êtes-vous pas, individuellement et collectivement, les pièces d'un système de quadrillage de la vie publique locale ? », « où sont donc passés (pour certains...) vos idéaux d'antan ? », etc, etc.

Dès réception, les réponses vous seront bien sûr retransmises via notre blog. Mais sachez aussi que vous pouvez vous-même utiliser le droit d'interpellation (1) pour poser les questions que vous inspire ce tableau. Et ce problème jamais résolu, toujours reproduit de notre « démocratie »...

L'Antivol

(1) Pour utiliser le droit d'interpellation remplir un formulaire en ligne accessible au plus tard 15 jours avant la tenue du prochain conseil : <https://www.tours.fr/page-portal-tours-agit/conseil-municipal/>

Élu	Mandats principaux	Nb. de représentations
1 DENIS Emmanuel	Maire, conseiller métropolitain, vice-pdt Métropole, membre bureau Métropole	33
2 GAGNAIRE Franck	Adjoint au maire, conseiller métropolitain, conseiller départemental	23
3 LECOMTE Thierry	Adjoint au maire	23
4 BLET Christine	Adjoint au maire, conseillère métropolitaine	21
5 COHEN Martin	Adjoint au maire, conseiller métropolitain, vice-pdt Métropole, membre bureau Métropole	21
6 GUARDIA Marie-Lou	Conseillère municipale déléguée	20
7 BLUTEAU Anne	Adjointe au maire, conseillère métropolitaine	19
8 WANNERROY Alice	Adjointe au maire, conseillère métropolitaine	19
9 BRAND Maxence	Conseiller municipal délégué	18
10 BRUN Pascal	Conseiller municipal délégué	16
11 PEREIRA-NUNES Elise	Adjointe au maire, conseillère métropolitaine, vice-pdte Métropole, membre bureau Métropole	16
12 QUINTON Marie	Adjointe au maire, conseillère métropolitaine	16
13 SAVOUREY Cathy	Adjointe au maire, conseillère métropolitaine	16
14 DARIÉS Delphine	Conseillère municipale déléguée	15
15 DUPIN Christophe	Adjoint au maire, conseiller métropolitain	15
16 MINIGU Frédéric	Adjoint au maire	15
17 MOUSSOUNI Rachel	Adjointe au maire	15
18 SEBAOUN Christophe	Conseiller municipal délégué, conseiller métropolitain	15
19 BOULANGER Christophe	Conseiller municipal délégué, conseiller métropolitain	14
20 BÂ-TALL Cuiématou	Adjointe au maire, conseillère métropolitaine	13
21 REYNAUD Catherine	Adjointe au maire, conseillère métropolitaine	13
22 DÉSIRÉ Anne	Conseillère municipale déléguée	12
23 GEIGER Philippe	Adjoint au maire	12
24 MANZARI Iman	Adjoint au maire, conseiller métropolitain, membre bureau Métropole	12
25 RENAUD Bertrand	Adjoint au maire, conseiller métropolitain	12
26 GALLOT-LAVALLÉE Armelle	Conseillère municipale déléguée, conseillère métropolitaine	11
27 HAAS Betsabée	Adjointe au maire, conseillère métropolitaine, conseillère régionale	11
28 HEMME Florian	Conseiller municipal délégué	10
29 PETIT Florent	Adjoint au maire, conseiller métropolitain	10
30 SCHALLER Annaelle	Adjointe au maire, conseillère métropolitaine	10
31 BARBIER Frédérique	Conseillère municipale déléguée, conseillère métropolitaine, membre bureau Métropole	9
32 FAUCHEUX Benoît	Conseiller municipal délégué, conseiller métropolitain	9
33 HOUQUES Stéphane	Conseiller municipal délégué, conseiller métropolitain, membre bureau Métropole	9
34 MARTIN Antoine	Conseiller municipal délégué, conseiller métropolitain	9
35 CUVIER Marie-Pierre	Conseillère municipale déléguée	8
36 GILLE Jean-Patrick	Conseiller municipal délégué, conseiller métropolitain, conseiller régional, vice-pdt Région	8
37 ROUZIER Bertrand	Conseiller municipal	8
38 THOMAS Eric	Adjoint au maire, conseiller métropolitain	8
39 BOUCHET Christophe	Conseiller municipal, conseiller métropolitain	7
40 COULON Thibault	Conseiller municipal, conseiller métropolitain, vice-pdt Métropole, membre bureau Métropole	7
41 DARNET-MALAQUIN Barbara	Conseillère municipale, conseillère métropolitaine, conseillère départementale déléguée	7
42 PIERRE Benoît	Conseiller municipal, conseiller métropolitain	7
43 PUEL Fanny	Conseillère municipale déléguée, conseillère métropolitaine	7
44 BRUTINAUD Romain	Conseiller municipal, conseiller métropolitain	6
45 CHEVILLARD Cécile	Conseillère municipale, conseillère départementale, vice-pdte Département	6
46 MOREAU Pierre-Alexandre	Conseiller municipal délégué, conseiller métropolitain	6
47 AUBRY Éléonore	Conseillère municipale déléguée	5
48 COMMANDEUR Pierre	Conseiller municipal	5
49 DELAGARDE Céline	Conseillère municipale, conseillère métropolitaine	5
50 CABANNE Marion	Conseillère municipale, conseillère métropolitaine	4
51 FORTIER Mélanie	Conseillère municipale, conseillère métropolitaine	3
52 LEBRETON Olivier	Conseiller municipal, conseiller métropolitain, conseiller départemental, vice-pdt Département	3
53 METREAU N'DRI Affwa	Conseillère municipale, conseillère métropolitaine	3
54 SCHALK-PETITOT Alexandra	Conseillère municipale	3
55 MÉNIER Sabine	Conseillère municipale déléguée	-

BIBLIOTHÈQUE RADICALE



Sur « Plutôt couler en beauté que flotter sans grâce » de Corinne Morel Darleux (Libertalia, 2019)

Succès de librairie depuis sa sortie, l'essai de Corinne Morel Darleux nous invite de façon poétique à réfléchir sur nos manières d'agir, de penser et de sentir dans un contexte où le capitalisme ultra-productiviste et dévorateur conduit à l'effondrement de l'humanité. Face à la compétition et à la rivalité mimétique qui servent de cadre dominant à nos conduites, comment permettre un épanouissement individuel qui ne soit pas nuisible aux autres et à soi-même ? À l'heure où les repères et les certitudes vacillent, comment redonner du sens à nos trajectoires personnelles et collectives ? À l'heure où « les citoyens se détournent de la politique » et où « elle-même se salit chaque jour davantage », comment résister et mener les batailles de façon éthique ?

tant que nos connaissances, orientent notre action. Celle-ci doit être radicale pour faire face au « Monstre » et « toutes les initiatives sont à encourager » du moment qu'elles sont sincères et dignes. Aussi met-elle en avant le besoin d'un « archipel » constitué d'« îlots de résistance » pour mener le combat car ce qui compte n'est pas l'unité politique mais les multiplicités, les spécificités tout en pratiquant la concertation. Ainsi, plutôt que de « flotter sans grâce au milieu d'un océan de désastres », l'auteure nous invite à aller rechercher dans les « abysses » les « futurs volcans » de la résistance, là où « se tapit le droit de couler en beauté ».



À travers ses pérégrinations politico-poético-littéraires, l'auteure propose trois principes : le « refus de parvenir », le « cesser de nuire » et la « dignité du présent ».

Le « refus de parvenir » consiste à s'émanciper de l'autorité et de la tutelle, à savoir dire non à la « compétition » et aux « privilèges », et à considérer l'insubordination comme une forme de satisfaction qui nourrit une vision égalitaire et solidaire. De ce refus, qui est aussi lutte contre l'hubris destructeur des conditions d'habitabilité de la planète, découle le « cesser de nuire », à l'humanité aussi bien qu'à soi-même. Face à un effondrement qui « arrive ou non », nous avons tout à gagner à organiser autour de soi et « en soi la capacité à mener des batailles désintéressées » pour la « dignité du présent ».

Par ces trois principes qui forment une « boussole éthique », l'auteure souhaite (re)situer le combat politique dans un registre sensible où nos sens, tout au-

Si ce livre est prenant, enthousiasmant même, il n'en présente pas moins, me semble-t-il, deux limites. La première tient à la récurrence, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, des termes « nous » et « tous » ; cet unanimité, à force, en viendrait à nous faire oublier que dans notre monde « si tous sont égaux, certains le sont plus que d'autres ». La seconde tient à l'idéalisation, ou quasi idéalisation, du besoin d'archipelisation des luttes. Soit, mais ce faisant, n'éluide-t-on pas un peu vite les indispensables réflexions à mener sur les causes des défaites répétées depuis plusieurs décennies du camp dit « progressiste » ?

Ariane Randeau

LES BRÈVES DU SATIRIQUE



Château-Bévue

Le 16 juin 2023, ce sont deux hôtes de très grande marque – fortune... – qu'a accueillis à l'Élysée Emmanuel (Jean-Michel, Frédéric) Macron. Selon des sources bien informées, le petit PR était toutefois tellement impressionné que sa langue a fourché. Il a appelé l'un Elon ben Salmane et l'autre Mohamed Musk. Magnanimes, ces derniers n'ont pas relevé et l'impair ne devrait donc pas avoir de conséquence sur les contrats.

Nervosité présidentielle

À l'approche du 14 juillet, Macron a semblé très agacé qu'on vienne lui demander s'il allait ou non prendre la parole. Certains lui ont alors prescrit le remède : la prise d'une pastille.

Caste fromagère

Les choses n'ont pas traîné. Après avoir été évacué de l'Éducation nationale le 20 juillet 2023, Pap Ndiaye a été propulsé ambassadeur de la France auprès du Conseil de l'Europe le 26. Il devrait continuer d'y arborer l'air plat, obéissant et satisfait qu'on lui connaît.

Paternalisme Fifi

Le 30 juin 2023, après plusieurs jours d'émeutes, La France Insoumise de Tours a voulu calmer les esprits. Sur la page facebook du groupe, on pouvait lire ce morceau d'anthologie paternaliste, dégoulinant de bons sentiments et de petits postes au soleil électoral :

« Tristesse, colère, déception, mal-être. « Jamais notre pays n'avait connu une telle situation depuis 2005. « La mort de Naël est d'une violence absolue, c'est un meurtre ni plus ni moins... »

« Nous appelons à la justice pour Naël et au calme dans les quartiers... ne détruisez pas vos lieux de vie... »

« Les mairies et mairies annexes sont vos maisons, ne détruisez pas les lieux où les fonctionnaires enregistrent les naissances et décès et marient avec les élus vos parents et vos proches. »

« Les bibliothèques sont des lieux de culture, vous avez appris à y lire vos premiers livres et vos petits frères et petites sœurs ont besoin d'apprendre à lire aussi... »

« Vos commerces de proximité sont les poumons dans les quartiers, ne détruisez pas ce qui fait la vie de nos communes. »

À lire à haute voix, avec le ton idoine, l'effet est immanquable : c'est grand et ridicule à la fois...

Un parlement bien en cour

Le député EELV de Tours Charles Fournier – l'homme dont on ne sait s'il est un vert à moitié vide ou un vide à moitié vert – a inauguré fin 2022 un parlement « de circonscription ». On s'y réunit 4 fois l'an, on y phosphore en sous-groupes pour élaborer péniblement des projets de loi déjà largement ficelés ailleurs, on y cultive la pensée en miettes et ses post-it, on vient pour s'y faire voir du « facilitateur » (l'ancien « métier » de Charles) et obtenir quelque bonne place sur les listes électorales à venir. Et dire que d'aucuns s'étonnent qu'il n'y ait pas d'alternative crédible à gauche...

Une très brève... interminable

« Les mentalités sont une prison de longue durée », écrivait Fernand Braudel.